



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

congé de maladie

Question écrite n° 11843

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur le fait qu'en réponse à sa question écrite n° 1488 publiée au *Journal officiel* de l'Assemblée nationale du 13 novembre 2012, elle lui a indiqué qu'elle ne possédait pas de statistiques par département au sujet de l'absentéisme dans la fonction publique territoriale. Elle lui pose donc la même question, mais cette fois pour obtenir les statistiques par région ou par groupe de régions.

Texte de la réponse

Les données relatives à l'absentéisme dans la fonction publique territoriale ne comportent pas d'extraction par région ou groupe de régions. La baisse de l'absentéisme doit s'inscrire dans une logique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Conformément à la feuille de route établie à l'issue de la grande conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012, les questions de santé et de sécurité au travail font actuellement l'objet d'une concertation avec les partenaires sociaux. Par ailleurs, continueront à s'appliquer les mesures déjà mises en oeuvre. Une expérimentation du contrôle des arrêts maladie est ainsi en cours dans neuf collectivités territoriales volontaires qui ont signé une convention locale avec la caisse primaire d'assurance maladie compétente. En outre, une enquête complémentaire aux bilans sociaux, relative à l'absentéisme dans la fonction publique territoriale, sera lancée durant le premier semestre 2013.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11843

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6936

Réponse publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2633